



Procédure de regroupement familial pour un tunisien.

Par **njlassi**, le **15/02/2010** à **18:57**

Bonjour,rrnrnJe suis Tunisien, et je travaille en france depuis Avril 2008 et j'ai eu le premier titre de séjour en mois de août 2008 après quasiment 5 mois en récipissé. je suis marié d'une femme tunisienne et le mariage est déclaré en tunisie (acte de mariage tunisien). J'habite actuellement à Argenteuil (95100) en Val d'Oise.rnrnje veux lancer une demande de regroupement familiale, j'ai passé au moins 4 fois chez l'OFFII (Ex ANAEM) depuis septembre dernier et à chaque fois ils me disent que y'a quelque chose qui manque.rnrnMon dossier est complet mais à chaque RDV ils me disent qu'il manque un document et quand je leurs dise que votre collegue m'as dit d'apporter que ces papiers et elle n'a pas mentionner ce nouveau document, ils disent que peut être elle a oublié.e.rnrnBref, j'en ai marre. déjà je suis marié depuis décembre 2008 et j'ai même pas déposé mon dossier car le nouveau RDV est au 1er Mars 2009 et il faut compter un an de plus pour l'étude de dossier.rnrnEst ce que il n y'a pas une procédure spéciale que je peux l'entammer pour gagner plus de temps, c'est à dire que le dossier prend par exemple un, deux ou trois mois pour l'étude. Est ce que je doit contacter un avocat pour déposer une plainte....rnrnEn tout cas si vous pouvez m'aider je vous serais reconnaissant.rnrnCordialement,rnNizar JLASSI.